

EP Campus Condorcet

---

## **Délibérations du Conseil d'administration n° 12 du 22 octobre 2019**

Réuni au siège de l'EPCC 8, Cours des Humanités 93322 Aubervilliers cedex

---

**Délibération n° 2019-35 relative à l'organisation de l'arbre de Noël des enfants (spectacle et/ou cadeaux) et à l'attribution de chèques cadeau au personnel dans le cadre des œuvres sociales de fin d'année.**

**Membres du Conseil d'administration : 36**

**Membres présents et représentés au début de la séance : 25**

### **Délibération n°2019- 35 du Conseil d'administration.**

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet, et notamment son article 7 ;

A l'unanimité des voix, le Conseil d'administration décide d'autoriser le Président à engager et à attribuer en fin d'année au personnel de l'EPCC et à leurs enfants dans le cadre des œuvres sociales et selon les modalités arrêtées par le Président :

- L'attribution de chèques cadeaux
- La prise en charge d'un spectacle pour Enfants et /ou cadeaux.

Le montant global de l'ensemble attribué à un agent au cours d'une année civile n'excède pas 5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale ( arrêté annuellement). Le montant global de cette dépense est compris dans le budget de personnel, il est estimé pour 2019 à 8 000 euros.

Abstention : 0

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Affichage le 23/10/2019

Publication le 23/10/2019

Transmission au contrôle de légalité le 23/10/ 2019

Délibération certifiée exécutoire le

Le Président du conseil d'administration

Jean-Marc BONNISSEAU